Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/12/2024 - 179524 - 2007 B 08406 - 405 237 090 - FOCH PARTNERS

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

SA FOCH PARTNERS

3 Avenue Hoche
75008 Paris

APE : 4651Z
Siret : 40523709000049

ARTEX

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au tableau de l'Ordre de Paris

155, BOULEVARD HAUSSMANN

75008 PARIS

Tél: 01 45 63 20 22 *Fax: 01 45 63 20 44*

Courriel: artex@artex.fr

Web: www.artex.fr

Certifié conforme, le DG

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Liasse fiscale

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 3 Avenue Hoche 75008 Paris — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 5 2 3 7 0 9 0 0 0 0 4 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2023

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 969	AG 7 969	
		Fonds commercial (1)	AH	2 672 681	AI 2 672 681	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	200	AK 82	117
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 280 339	AU 70 390	2 209 948
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	19 097 751	CV 758 297	18 339 454
		Créances rattachées à des participations	BB	25 425 574	BC 2 506 110	22 919 463
		Autres titres immobilisés	BD	874 016	BE	874 016
		Prêts	BF	2 722 458	BG	2 722 458
		Autres immobilisations financières*	BH	80 492	BI	80 492
		TOTAL (II)	BJ	53 161 483	BK 6 015 531	47 145 951
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 084 515	BY	2 084 515
		Autres créances (3)	BZ	14 296 024	CA 931 838	13 364 186
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	17 498 043	CE 906 438	16 591 605
		Disponibilités	CF	1 377 089	CG	1 377 089
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	10 938	CI	10 938
		TOTAL (III)	CJ	35 266 611	CK 1 838 276	33 428 335
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	88 428 094	1A 7 853 807	80 574 287

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR 12 893 487

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** **DGFiP N° 2051 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA FOCH PARTNERS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 43 900)	DA	43 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 390
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	5 799
	Report à nouveau	DH	17 961 477
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 370 488
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	19 386 057
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 632 802
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	2 632 802
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	170 000
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	19 584 254
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI 2 723 243)	DV	17 019 099
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 446 572
	Dettes fiscales et sociales	DY	592 238
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 001 747
	Autres dettes	EA	18 741 516
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	58 555 427
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	80 574 287

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	43 788 381
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	142 166

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	3 107 307	FH	FI	3 107 307
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 107 307	FK	FL	3 107 307
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	44 010
	Autres produits (1) (11)				FQ	981
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 152 300
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 732 795
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	22 470
	Salaires et traitements*				FY	500 351
	Charges sociales (10)				FZ	163 832
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI) HS)				GA	34 184
	Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	45 363
	Autres charges (12)				GE	152
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3 499 150
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(346 850)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	1 522 317
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	163 085
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	967 985
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	2 891 016
	Différences positives de change				GN	5 560
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	815 896
	Total des produits financiers (V)				GP	6 365 861
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	997 103
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 418 587
	Différences négatives de change				GS	19 259
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	1 766 945
	Total des charges financières (VI)				GU	4 201 895
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	2 163 965
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	1 817 115

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SA FOCH PARTNERS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	288 898
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	288 898
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	146 911
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	598 617
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	745 528
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(456 630)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	(10 004)
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	9 807 060
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	8 436 571
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 370 488

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	26 150
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 011
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**	obligatoires **A9**	
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 160	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	145 751	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	598 617	
Produits des cessions d'éléments d'actif		288 898

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA FOCH PARTNERS — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	2 720 849	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	3 715	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	154 915	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	2 128 980	LC	LD 1 643
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	2 287 611	LO	LP 1 643
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	45 941 158	8V	8W 5 693 926
	Autres titres immobilisés	1P	532 751	1R	1S 341 264
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	141 492	1U	1V 2 661 458
	TOTAL IV	LQ	46 615 402	LR	LS 8 696 649
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	51 623 863	ØH	ØJ 8 698 292

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO	39 999	LV	LW 2 680 850	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 3 715	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP 8 915	MQ 146 000	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 2 130 624	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG 8 915	NH 2 280 339	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX 7 111 757	ØY 44 523 326	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C 874 016	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 2 802 950	2G
	TOTAL IV	I3		NJ 7 111 757	NK 48 200 293	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	39 999	ØK 7 120 672	ØL 53 161 483	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2024
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)] 6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

II est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA FOCH PARTNERS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	8 041	PF	9	PG		PH	8 051	
TOTAL I	RK	8 041	RM	9	RN		RO	8 051	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions — Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions — Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	3 715	QE		QF		QG	3 715	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH	14 247	QI	31 763	QJ	3 021	QK	42 988	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21 274	QM	2 411	QN		QO	23 686	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	39 237	QV	34 174	QW	3 021	QX	70 390	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	47 279	ØP	34 184	ØQ	3 021	ØR	78 442	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor–porelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**		NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA FOCH PARTNERS

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	2 200 000	4K		4L		4M	2 200 000
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	387 439	5W	45 363	5X		5Y	432 802
	TOTAL II	5Z	2 587 439	TV	45 363	TW		TX	2 632 802
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A	2 712 680	6B		6C	39 999	6D	2 672 681
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U	3 695 919	9V	90 665	9W	522 177	9X	3 264 407
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	3 300 677	6Y	906 438	6Z	2 368 839	7A	1 838 276
	TOTAL III	7B	9 709 276	TY	997 103	TZ	2 931 015	UA	7 775 364
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	12 296 715	UB	1 042 467	UC	2 931 015	UD	10 408 167
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	45 363	UF	39 999		
	Dont dotations et reprises – financières			UG	997 103	UH	2 891 016		
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	25 425 574	UM		UN	25 425 574
	Prêts (1) (2)	UP	2 722 458	UR		US	2 722 458
	Autres immobilisations financières	UT	80 492	UV		UW	80 492
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	2 084 515		2 084 515		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	10 004		10 004		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	65 491		65 491		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	12 893 487				12 893 487
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 327 041		1 327 041		
	Charges constatées d'avance	VS	10 938		10 938		
	TOTAUX	VT	44 620 003	VU	3 497 990	VV	41 122 012
RENVOIS	(1) Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD	2 586 458				
	(1) Montant des – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	170 000	170 000		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	142 166	142 166		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	19 442 087	19 328 771	113 315	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	17 004 663	2 350 933	14 653 729	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 446 572	1 446 572		
Personnel et comptes rattachés		8C	14 204	14 204		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 087	25 087		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	9 396	9 396		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	524 129	524 129		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	19 421	19 421		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 001 747	1 001 747		
Groupe et associés (2)		VI	14 435	14 435		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	18 741 516	18 741 516		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	58 555 427	VZ 43 788 381	14 767 045	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	3 608 644	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	3 074 565			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2024

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS — Néant ☐ * — Exercice N. clos le : 31/12/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE WA : 1 370 488

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	33 937	XE : 46 085
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	12 148	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW : 1 055
Amendes et pénalités	WJ	1 055	Charges financières (art. 39–1–3° et 212 **bis**) *	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 : 10 549

Quote–part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE : WL 89 746 — Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI : L7 — K7 : 89 746

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8	
Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %	ZN	119 733
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values nettes à court terme	WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus–values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)	XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ : 190 571
				Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
						TOTAL I WR : 1 828 227

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE WS

Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. * — WT : 896 675

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III) — WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %	WH	
Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%	WP	
Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures	WW	
Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus–values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A : 44 832)	XA	851 801
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.	ZY	
Majoration d'amortissement*	XD	

Mesures d'incitation

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF
Zone franche urbaine –TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (

Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI	XG : 20 553
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD				

)

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage — Y2

TOTAL II XH : 1 769 029

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice **(I moins II)**	XI	59 198	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit **(II moins I)**			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	59 198	XO

Cegid Group

(lignes 1 à 3)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SA FOCH PARTNERS

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
DONS	91 620
Provision sur créances rattachées K16	86 540
Solde CIM de plus de 5 ans	12 411

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SA FOCH PARTNERS

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
CIM	20 553

Cegid Group

10 **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA FOCH PARTNERS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	19 886

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP **N° 2058-C 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	15 368 935
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 592 542
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	17 961 477

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	17 961 477
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	17 961 477

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS

— Engagements de crédit–bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail	J7	68 845)	YQ	103 829
— Engagements de crédit–bail immobilier				YR	
— Effets portés à l'escompte et non échus				YS	

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

— Sous–traitance				YT	1 157 624
— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	89 567)	XQ	90 802
— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	864 836
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	619 531
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	2 732 795

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	3 754
— Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	18 716
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	22 470

T.V.A.

— Montant de la T.V.A. collectée	YY	555 777
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	349 834

DIVERS

— Montant brut des salaires *	ØB	414 611
— Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	5.57 %
— Numéro du centre de gestion agréé * XP		— **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*	RH	

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	Lexus NX300h rachat CB 24/11/2022	8 915		3 021		5 894
	2	TItres CIBOX 27/06/2019	592 223				592 223
	3	Titres 3 COLLANGES 05/12/2011	501				501
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	Long terme ⑩ — 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ — 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1	20 000	14 105	14 105				
	2	268 898	(323 324)			(	323 324)	
	3		(501)	(501)				
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins–values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					210 642	
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins–values à long terme					7 051	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins–value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		13 604			(119 733)	
		CADRE B : plus ou moins–value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		**(A)**		**(B)** (ventilation par taux)		**(C)**
		CADRE C : autres plus–values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus–values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP **N° 2059-B 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** **DGFiP N° 2059-C 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS Néant X *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,8 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,8 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % (3)	Solde des moins-values à 12,8 % (4)
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine (1)		Moins-values À 19 % ou à 15 % (2)	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (3)	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % (4)	Imputations sur le résultat de l'exercice (5)	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ②+③−④−⑤ (6)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

Cegid Group

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise : SA FOCH PARTNERS — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	8
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 107 307
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	3 107 307

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	981
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	981

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	1 173 326
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 447 350
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	152
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	2 620 828

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	487 460

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	487 460

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE — EV : X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	3 107 307
Effectifs au sens de la CVAE	EY	8
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	3
Date de cessation												HR			/			/				

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** **DGFiP N° 2059-F 2024**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 4 0 5 2 3 7 0 9 0 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA FOCH PARTNERS

ADRESSE (voie) 3 Avenue Hoche

CODE POSTAL 75008 VILLE Paris

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4 390 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination: HOCHE PARTNERS HOLDING INDUST & IMM

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention: 100.00 | Nb de parts ou actions: 4 390 000

Adresse : N° 121 Voie: Avenue de la Faïencerie

Code Postal 99 Commune: LUXEMBOURG Pays: LUXEMBOURG

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : **N°** Voie

Code Postal Commune Pays

Titre **(2)** | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G 2024**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/4 **(1)** Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 **N° SIRET** 4 0 5 2 3 7 0 9 0 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA FOCH PARTNERS

ADRESSE (voie) 3 Avenue Hoche

CODE POSTAL 75008 VILLE Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 27

Forme juridique | Dénomination SCI YJ
N° SIREN (si société établie en France) 501559421 % de détention 30.00
Adresse : N° 3 Voie AVENUE HOCHE
Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FRANCE

Forme juridique SC Dénomination VAILLANT RIVAY
N° SIREN (si société établie en France) 503846610 % de détention 15.00
Adresse : N° 16 Voie RUE Octave Feuillet
Code Postal 93310 Commune LE PRE ST GERVAIS Pays FRANCE

Forme juridique SNC Dénomination I TRANSACTIONS
N° SIREN (si société établie en France) 489675934 % de détention 99.01
Adresse : N° 9 Voie RUE Jacquard
Code Postal 93310 Commune LE PRE ST GERVAIS Pays FRANCE

Forme juridique | Dénomination JID SCI
N° SIREN (si société établie en France) 377991211 % de détention 100.00
Adresse : N° 3 Voie Avenue HOCHE
Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination SCI BERLIOZ
N° SIREN (si société établie en France) 892782715 % de détention 99.90
Adresse : N° | Voie 3 AVENUE HOCHE
Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FRANCE

Forme juridique | Dénomination PHILG SARL
N° SIREN (si société établie en France) 490916756 % de détention 100.00
Adresse : N° 3 Voie Avenue HOCHE
Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination CAUSER SCI
N° SIREN (si société établie en France) 504830969 % de détention 25.00
Adresse : N° | Voie 10 rue Michel Chasles
Code Postal 75012 Commune PARIS 12 Pays FRANCE

Forme juridique | Dénomination NOVES SCI
N° SIREN (si société établie en France) 903173359 % de détention 100.00
Adresse : N° 3 Voie Avenue HOCHE
Code Postal 75008 Commune PARIS 09 Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** **DGFiP N° 2059-G 2024**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2/4 **(1)** Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 **N° SIRET** 4 0 5 2 3 7 0 9 0 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA FOCH PARTNERS

ADRESSE (voie) 3 Avenue Hoche

CODE POSTAL 75008 VILLE Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 27

Forme juridique SCI Dénomination IMMO SEINE
N° SIREN (si société établie en France) 482654068 % de détention 100.00
Adresse : N° 9-11 Voie RUE Jacquard
Code Postal 93315 Commune LE PRE ST GERVAIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination SODRIM
N° SIREN (si société établie en France) 521355933 % de détention 50.00
Adresse : N° 3 Voie Avenue Hoche
Code Postal 75008 Commune Paris Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination AG SCI
N° SIREN (si société établie en France) 811723485 % de détention 50.00
Adresse : N° 3 Voie
Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination SCI K16
N° SIREN (si société établie en France) 817694656 % de détention 99.00
Adresse : N° 3 Voie AVENUE HOCHE
Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination SCCV PUTEAUX 1
N° SIREN (si société établie en France) 807931043 % de détention 99.90
Adresse : N° 30 Voie Avenue de Messine
Code Postal 75008 Commune Paris Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination TRAVELER LINE
N° SIREN (si société établie en France) 877728360 % de détention 40.00
Adresse : N° 3 Voie Avenue Hoche
Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination SCI PARIS 18
N° SIREN (si société établie en France) 405237090 % de détention 99.00
Adresse : N° 3 Voie AVENUE hOCHE
Code Postal 75018 Commune PARIS 18 Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination CARIATIDES MONOPROSOPI IKE
N° SIREN (si société établie en France) 802223567 % de détention 100.00
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune ATHENES Pays GRECE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** **DGFiP N° 2059-G 2024**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

3/4 **(1)** Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 **N° SIRET** 4 0 5 2 3 7 0 9 0 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA FOCH PARTNERS

ADRESSE (voie) 3 Avenue Hoche

CODE POSTAL 75008 VILLE Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 27

Forme juridique SNC Dénomination SIMON'S HOTEL
N° SIREN (si société établie en France) 522804871 % de détention 99.00
Adresse : N° 3 Voie Avenue Hoche
Code Postal 75008 Commune Paris Pays FRANCE

Forme juridique SNC Dénomination BOULOGNE 1
N° SIREN (si société établie en France) 529782716 % de détention 99.00
Adresse : N° 3 Voie Avenue Hoche
Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination FONCIERE VINDI
N° SIREN (si société établie en France) 438400723 % de détention 13.35
Adresse : N° 3 Voie Avenue Hoche
Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SNC Dénomination LOUISE MICHEL
N° SIREN (si société établie en France) 490629490 % de détention 99.90
Adresse : N° 3 Voie Avenue Hoche
Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination MAUBOURG
N° SIREN (si société établie en France) 517749925 % de détention 100.00
Adresse : N° 3 Voie Avenue Hoche
Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination ETCHEVERRY SCI
N° SIREN (si société établie en France) 840436968 % de détention 50.00
Adresse : N° Voie 3 avenue HOCHE
Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination SNC 2YM
N° SIREN (si société établie en France) 538331893 % de détention 99.00
Adresse : N° 3 Voie AVENUE HOCHE
Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination DES PRES
N° SIREN (si société établie en France) 447544982 % de détention 100.00
Adresse : N° 9 Voie RUE Jacquard
Code Postal 93310 Commune LE PRE ST GERVAIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** **DGFiP N° 2059-G 2024**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

4 / 4 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 4 0 5 2 3 7 0 9 0 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA FOCH PARTNERS

ADRESSE (voie) 3 Avenue Hoche

CODE POSTAL 75008 VILLE Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 27

Forme juridique | Dénomination: SCI FG
N° SIREN (si société établie en France): 831380621 | % de détention: 50.00
Adresse : N° | Voie: 6 RUE LEON JOUHAUX
Code Postal: 77183 | Commune: CROISSY BEAUBOURG | Pays: FRANCE

Forme juridique: SNC | Dénomination: SNC FOCH
N° SIREN (si société établie en France): 832568646 | % de détention: 100.00
Adresse : N°: 3 | Voie: Avenue Hoche
Code Postal: 75008 | Commune: PARIS | Pays: FRANCE

Forme juridique: SAS | Dénomination: COMOPRIM PROMOTION
N° SIREN (si société établie en France): 823826045 | % de détention: 60.00
Adresse : N°: 30 | Voie: Avenue de Messine
Code Postal: 75008 | Commune: Paris | Pays: FRANCE

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

FOCH PARTNERS
3 avenue Hoche- 75008 PARIS
SA au capital de 43.900 €
RCS PARIS sous le n° 405 237 090

ASSEMBLEE GENERALE ORDINNAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024
Procès verbal de délibération

Le 28 JUIN 2024 à 14 Heures,

Les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, en vision conférence, sur convocation du Conseil d'Administration.

La convocation a été faite par mail

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence envoyé par mail.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Yaacov GORSD, Président du Conseil d'Administration.**

Sont scrutateurs de l'Assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Monsieur Moshé GORSD et la société HPH2I, représentée par Monsieur Yaacov GORSD

- Monsieur Marc VALY, commissaire aux comptes est absent et excusé

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire : Sandrine CHOUKROUN

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent un nombre minimum d'actions et ayant le droit de vote. L'assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société
- la copie de la lettre de convocation adressée par mail.
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2023
- le rapport de gestion du conseil d'administration et ceux du commissaire aux comptes
- le texte des projets de résolution.

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du code de commerce.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Affectation du résultat ;

Puis il donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et présente à l'assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 1 370 488 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – CONVENTIONS DES ARTICLES L225.38 DU CODE DE COMMERCE

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L225-38 et suivants du code de commerce sont applicables, l'assemblée générale approuve l'ensemble des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 1 370 488 €

Affectation

- Report à nouveau 1 370 488 €

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président

Le scrutateur

Le Secrétaire

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

Actionnaires Nom prénom & adresse	Actions	Voix	Mandataire	Signature
HPH2I	4.387.000	4.387.000		
YAACOV GORSD	1	1		
Moshé GORSD	1	1		
Moshey GORSD	1	1		

TOTAL **4.399.997**

sur les 4.390.000 actions composant le capital social

Le Président

FOCH PARTNERS

Société Anonyme
au capital de 43 900 euros
3 Avenue Hoche
75008 PARIS
405 237 090 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

FOCH PARTNERS
SA au capital de 43 900 euros
3 Avenue Hoche
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **FOCH PARTNERS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels :

- La note « Parties liées » de l'annexe concernant l'avenant à la convention de trésorerie de la société avec sa maison-mère et le traitement comptable des intérêts de compte courant 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, sont fondées sur les diligences effectuées portant en particulier sur :

- Le caractère approprié des principes comptables retenus par la société au vu des informations et documents fournis par la direction, et notamment pour ce qui concerne la valorisation des postes d'actifs, et plus particulièrement concernant la correcte valorisation des titres de participation et créances rattachées ;
- L'absence de décision et d'événements importants intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence ne serait pas signalée de manière appropriée dans les documents remis aux associés ;
- La présentation des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration, des informations sur le gouvernement d'entreprise requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 juin 2024



Marc VALY
Commissaire aux Comptes
Représentant de la SARL EUREDIT

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 969	7 969		
Fonds commercial	2 672 681	2 672 681		
Autres immobilisations incorporelles	200	83	117	127
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	2 280 340	70 391	2 209 949	2 248 374
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	44 523 326	3 264 408	41 258 919	42 245 239
Autres titres immobilisés	874 016		874 016	532 752
Prêts	2 722 459		2 722 459	136 000
Autres immobilisations financières	80 492		80 492	5 492
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**53 161 484**	**6 015 532**	**47 145 952**	**45 167 984**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 084 515		2 084 515	2 244 083
Fournisseurs débiteurs	8 570		8 570	3 016
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	10 004		10 004	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	65 492		65 492	44 314
Autres créances	14 211 959	931 838	13 280 121	12 196 755
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	17 498 044	906 438	16 591 606	16 879 598
Disponibilités	1 377 090		1 377 090	4 136 913
Charges constatées d'avance	10 938		10 938	26 486
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**35 266 611**	**1 838 276**	**33 428 335**	**35 531 165**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**88 428 095**	**7 853 808**	**80 574 287**	**80 699 149**

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	43 900	43 900
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	4 391	4 391
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 800	5 800
Report à nouveau	17 961 478	15 368 935
Résultat de l'exercice	**1 370 489**	**2 592 543**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**19 386 057**	**18 015 568**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 632 803	2 587 439
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**2 632 803**	**2 587 439**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	170 000	170 000
Emprunts	*19 442 088*	*18 908 008*
Découverts et concours bancaires	*142 166*	*205 743*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	19 584 254	19 113 752
Emprunts et dettes financières diverses	17 004 663	20 302 396
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	14 436	14 436
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 446 572	1 320 342
Personnel	*14 204*	*16 953*
Organismes sociaux	*25 087*	*29 924*
Etat, Impôts sur les bénéfices	*9 396*	*96 139*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*524 130*	*524 134*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	*19 421*	*19 518*
Dettes fiscales et sociales	592 238	686 668
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 001 747	1 747
Autres dettes	18 741 516	18 086 801
Produits constatés d'avance		400 000
TOTAL DETTES	**58 555 427**	**60 096 141**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**80 574 287**	**80 699 149**

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	3 107 307	100,00	4 365 458	100,00	-1 258 151	-28,82
Production stockée						
Subventions d'exploitation			1 078	0,02	-1 078	-100,00
Autres produits	44 993	1,45	255 734	5,86	-210 742	-82,41
Total	**3 152 300**	**101,45**	**4 622 270**	**105,88**	**-1 469 970**	**-31,80**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	2 732 795	87,95	1 965 649	45,03	767 146	39,03
Total	**2 732 795**	**87,95**	**1 965 649**	**45,03**	**767 146**	**39,03**
MARGE SUR M/SES & MAT	**419 505**	**13,50**	**2 656 621**	**60,86**	**-2 237 116**	**-84,21**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	22 471	0,72	21 874	0,50	597	2,73
Salaires et Traitements	500 351	16,10	369 891	8,47	130 460	35,27
Charges sociales	163 832	5,27	133 969	3,07	29 863	22,29
Amortissements et provisions	79 548	2,56	2 724 354	62,41	-2 644 805	-97,08
Autres charges	152		91		61	67,62
Total	**766 356**	**24,66**	**3 250 180**	**74,45**	**-2 483 824**	**-76,42**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-346 851**	**-11,16**	**-593 558**	**-13,60**	**246 707**	**-41,56**
Produits financiers	6 365 861	204,87	5 452 609	124,90	913 253	16,75
Charges financières	4 201 896	135,23	3 326 663	76,20	875 232	26,31
Résultat financier	**2 163 966**	**69,64**	**2 125 945**	**48,70**	**38 020**	**1,79**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	**1 817 115**	**58,48**	**1 532 387**	**35,10**	**284 728**	**18,58**
Produits exceptionnels	288 899	9,30	1 317 070	30,17	-1 028 172	-78,07
Charges exceptionnelles	745 529	23,99	157 761	3,61	587 768	372,57
Résultat exceptionnel	**-456 630**	**-14,70**	**1 159 310**	**26,56**	**-1 615 940**	**-139,39**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-10 004	-0,32	99 154	2,27	-109 158	-110,09
RESULTAT DE L'EXERCICE	**1 370 489**	**44,11**	**2 592 543**	**59,39**	**-1 222 054**	**-47,14**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA FOCH PARTNERS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 80 574 287 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 370 489 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 712 680		39 999	2 672 681
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 169			8 169
Immobilisations incorporelles	**2 720 849**		**39 999**	**2 680 850**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 716			3 716
- Matériel de transport	154 915		8 915	146 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 128 980	1 644		2 130 624
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**2 287 611**	**1 644**	**8 915**	**2 280 340**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	45 941 158	5 693 926	7 111 757	44 523 326
- Autres titres immobilisés	532 752	341 265		874 016
- Prêts et autres immobilisations financières	141 492	2 661 459		2 802 951
Immobilisations financières	**46 615 402**	**8 696 649**	**7 111 757**	**48 200 294**
ACTIF IMMOBILISE	**51 623 863**	**8 698 293**	**7 160 671**	**53 161 484**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 644	8 696 649	8 698 293
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**1 644**	**8 696 649**	**8 698 293**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	39 999			39 999
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		8 915	7 111 757	7 120 672
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**39 999**	**8 915**	**7 111 757**	**7 160 671**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	2 672 681
Total	**2 672 681**

Dépréciation du fonds commercial : 2 672 681 Euro

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Titres de participation et autres titres immobilisés :

Les titres de participations sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition.

A la cloture de l'exercice, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'acquisition d'une participation est supérieure à sa valeur d'utilité.

Créances rattachées à participations :

Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Lorsque la situation de la filiale conduit à un risque sur le recouvrement de ses créances, une dépréciation est constatée.

Liste des filiales et participations

Notes sur le bilan

Tableau réalisé en Kilo-Euro

(1) Capital - **(2)** Capitaux propres autres que le capital - **(3)** Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - **(5)** Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - **(7)** Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - **(9)** Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SNC I TRANSACTIONS	101	5 684	99,01	100	100			199	-17	
JID SCI	30	-31	100,00	8 200	8 200	198		109	59	
SCI SCI BERLIOZ	1	-1 019	99,90	1		748			-416	
PHILG SARL		136	100,00	2 250	2 250	110			40	
NOVES SCI	1	61	100,00	1	1			2 580	72	
SCI IMMO SEINE	800	123	100,00	450	450					
SCI K16		-1 605	99,00			1 156		14	-87	
SCI SCCV PUTEAUX 1	1	200	99,90	1	1				9	
SCI PARIS 18		-314	99,00			571		1	-66	
CARIATIDES MONOPROSOPI IKE	1 000		100,00	1 000	1 000	122				
SNC SIMON'S HOTEL		635	99,00			402		2 074	300	
SNC BOULOGNE 1		-684	99,00			1 898				
SNC LOUISE MICHEL	1	140	99,90	700				57	10	
SCI MAUBOURG	540	-81	100,00	540	540			83	-57	
SNC 2YM		14	99,00			1				
SCI DES PRES		277	100,00	350	350					
SNC SNC FOCH	1	147	100,00	1	1	415			-149	
SAS COMOPRIM PROMOTION	100	-1 916	60,00	60	60	17 092		314	-1 616	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
SCI YJ			30,00							
SC VAILLANT RIVAY	1		15,00							
SAS CAUSER SCI	149		25,00	50						
SAS SODRIM	250	1 174	50,00	520	520	1 235		443	-19	300
SCI AG SCI	1	-38	50,00			1 183		86	14	
SAS TRAVELER LINE	200	56	40,00	80	80	165		907	53	
SA FONCIERE VINDI	2 175	30 790	13,35	4 074	4 074			984	964	
ETCHEVERRY SCI	1	-552	50,00	1	1	1			-214	
SCI FG		-54	50,00			129		18	-1	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 042	10		8 052
Immobilisations incorporelles	**8 042**	**10**		**8 052**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 716			3 716
- Matériel de transport	14 247	31 763	3 021	42 989
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 275	2 412		23 686
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**39 237**	**34 175**	**3 021**	**70 391**
ACTIF IMMOBILISE	**47 279**	**34 185**	**3 021**	**78 443**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 44 620 003 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	25 425 575		25 425 575
Prêts	2 722 459		2 722 459
Autres	80 492		80 492
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 084 515	2 084 515	
Autres	14 296 025	1 402 538	12 893 487
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 938	10 938	
Total	**44 620 003**	**3 497 991**	**41 122 012**
Prêts accordés en cours d'exercice	2 586 459		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur boursière des principaux éléments du portefeuille se monte à 18 882 349 Euro pour une valeur comptable de 17 498 043 Euro. Le montant des plus-value latentes s'élève à 1 384 306 Euro.

Les titres représentatifs de capital sont comptabilisés à leur cout d'acquisition. Le cas échéant, une dépréciation est constatée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse du dernier jour du dernier mois ou à à la valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées et ne sont pas compensées avec les moins values latentes.

Les titres représentatifs de créances sont comptabilisés à leur valeur de souscription ou d'acquisition. Les règles de dépréciation sont similaires à celles des titres de capital détenu décrites précédement. Le risque de défaillance des débiteurs est, le cas échéant, également apprécié pour juger des éventuelles pertes de valeurs.

Opérations financières sur options

Dans le cadre de sa gestion financière, notre société à émis des options d'achat à terme d'actions, réalisées à titre isolées et hors couverture d'une position symétrique.
Conformément aux principes comptables applicables, le traitement dans les comptes de la société est le suivant :
- A l''émission des options d'achat, la prime reçue est inscrite au bilan dans un compte d'instrument financier jusqu'au terme de l'option ;
- Au terme, la prime reçue constitue un produit financier qui vient s'ajouter le cas échéant au prix de cession des titres sous-jacents ;
- Le prix d'achat des titres sous-jacents constitue une charge financière ;
- Lorsqu'à la clôture de l'exercice la valeur de marché des options est inférieure à leur valeur d'émission, une provision pour

Notes sur le bilan

dépréciation est constatée.

Seules les moins-values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation à hauteur de 906 438 Euro. Aucune compensation n'est réalisée avec des plus-values latentes.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 43 900,00 Euro décomposé en 4 390 000 titres d'une valeur nominale de 0,01 Euro.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme	2 200 000				2 200 000
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	387 439	45 364			432 803
Total	**2 587 439**	**45 364**			**2 632 803**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		45 364			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 58 555 427 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)	170 000	170 000		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	142 166	142 166		
- à plus de 1 an à l'origine	19 442 088	19 328 772	113 316	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	17 004 663	2 350 934	14 653 730	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 446 572	1 446 572		
Dettes fiscales et sociales	592 238	592 238		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 001 747	1 001 747		
Autres dettes (**)	18 755 952	18 755 952		
Produits constatés d'avance				
Total	**58 555 427**	**43 788 382**	**14 767 045**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 608 645			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 074 565			
(**) Dont envers les associés	7 936			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT.NON PARVENUE	37 440
BONUS/EMPRUNT OBLIGATAIRE	5 500
INT.COURUS/AUT.EMPR.& DET	110 236
CONGES A PAYER	14 204
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	5 682
CET	678
T.V.T.S	12 148
Total	**185 888**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	10 938		
Total	**10 938**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
Prestation de conseil	2 900 964
Refacturations diverses	206 343
TOTAL	**3 107 307**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 25 000 Euro
Honoraire des autres services : 0 Euro

Parties liées

Une convention de trésorerie datée du 2 janvier 2013 entre Foch Partners Luxembourg (HPH2I) et FOCH PARTNERS FRANCE prévoyait la rémunération des avances consenties par FPL à FOCH PARTNERS FRANCE à un taux de 4%.
Un avenant à cette convention du 31 décembre 2023, modifie le taux d'intérêts applicable aux avances de trésorerie , pour le fixer à 0% avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2022.
De ce fait, un avoir concernant les intérêts 2022 a été emis sur l'exercice pour un montant de 329 170 €

Liste des transactions significatives

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	103 829
Engagements de crédit-bail immobilier	
Caution SSP de Foch Partners / Clichy 1 échéance 29/03/2024	*2 016 388*
Caution SSP de Foch partners / 11/13 Vergniaud échéance 19/10/2024	*5 000 000*
Caution de Foch Partners / Issy 1 échéance 16/03/2024	*4 918 437*
SNC JAURES acte 28/05/2021	*805 618*
Nantissement titres Foncière Vindi	*60 000*
Nantissement 3000 parts JID et 100 parts PHILG emprunt part Volta	*2 240 698*
Caution de Foch Partners / SCCV Puteaux 3 échéance 12/04/2026	*1 324 222*
Caution de Foch Partners / SCCV Puteaux 3 échéance 31/12/2023	*1 200 000*
Caution de Foch Partners / SCCV Puteaux 4	*804 066*
Caution de Foch Partners / Foncière Vindi	*3 700 186*
Autres engagements donnés	22 069 615
Total	**22 173 444**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en Euro
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Prêt Participatif SNC Sarah - Nantissement 100% parts SNC Sarah + caution solidaire J. Sellem	*1 730 673*
Prêt Participatif Ael Invest - Nantissement 100% parts SCI Lodixel + Caution solidaire P. Quinteiro + promess	*435 573*
Prêt Participatif DSN Invest - Nantissement 50% parts SCI Seretek + caution solidaire D. Naparstek	*409 333*
Autres engagements reçus	2 575 579
Total	**2 575 579**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				**89 200**	**89 200**
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice				9 292	9 292
Amortissements				**9 292**	**9 292**
Cumul exercices antérieurs					
Exercice				26 151	26 151
Redevances payées				**26 151**	**26 151**
A un an au plus				14 752	14 752
A plus d'un an et cinq ans au plus				39 364	39 364
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				**54 116**	**54 116**
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				49 714	49 714
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				**49 714**	**49 714**
Montant pris en charge dans l'exercice				**26 151**	**26 151**